

## LA VOCATION DES ORPHELINATS DE GARÇONS DU TARN DANS LA SECONDE MOITIE DU XIX<sup>E</sup> SIECLE

par Mathieu Peter,  
docteur de l'Université Toulouse I Capitole

L'école ne propose un enseignement technique qu'assez tard ; l'enseignement public se désintéresse longtemps de la formation professionnelle. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les lois scolaires de Guizot à Ferry n'envisagent pas, ou si peu, de confier un tel enseignement à l'école. Ce sont donc des initiatives privées, la plupart religieuses, qui vont permettre le développement de cette formation particulière. Chez les garçons issus des classes pauvres, l'apprentissage du métier s'effectue alors bien souvent de façon extrascolaire : l'enfant d'un artisan ou d'un agriculteur, apprendra le métier auprès de son père ou d'un proche appartenant au même groupe social.

Cet état de choses comporte des conséquences dramatiques pour les orphelins. L'enfant pauvre dont l'un des parents au moins est décédé, n'a que peu de chance d'apprendre un métier et les moyens prévus pour remédier à cette situation restent insuffisants. Certes, très tôt les textes prévoient la mise en apprentissage de l'orphelin, mais bien souvent dans ce siècle de révolution industrielle, l'enfant va, au mieux, grossir le flot des ouvriers de manufactures aux conditions de travail et de vie avilissantes. L'avenir incertain de ces enfants sans formation professionnelle dans un monde en pleine mutation déclenche quelques initiatives, dont les orphelinats de Castres, de Peyregoux et d'Albi sont les illustrations dans le département du Tarn.

Ces institutions charitables se forment selon un schéma similaire. Elles possèdent d'abord la même motivation originelle : elles sont créées afin de pallier l'absence de structures pour l'accueil des orphelins garçons. Ces maisons ont en outre un caractère original : leur but premier est de procurer à ces enfants une formation professionnelle, et donc un métier. Il s'agit de réintégrer dans la société de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle des enfants dont la condition mène inéluctablement à la marginalité.

Le premier orphelinat de garçons du Tarn est l'asile protestant de Castres fondé en 1841 (I). Beaucoup d'œuvres de bienfaisance protestantes sont créées au XIX<sup>e</sup> siècle, souvent pour offrir une alternative à la prépondérance de l'Eglise catholique en la matière. La singularité de leur action auprès des orphelins fait des protestants tarnais des précurseurs dans

le domaine de l'assistance à l'enfance. La première institution catholique pour les garçons est formée par les frères-ouvriers de Saint-François-Régis du Puy (Haute-Loire) qui installent un orphelinat agricole à Peyregoux en 1860 (II). L'orphelinat Saint-Jean, de fondation beaucoup plus tardive (1886), déploiera à Albi une œuvre charitable et professionnelle des plus abouties (III).

### I – L'orphelinat protestant de Castres

A la convergence d'éléments favorables, le projet de création d'un orphelinat protestant pour les garçons est émis dès mai 1839<sup>1</sup>. La ville de Castres, haut lieu du protestantisme, comporte de nombreuses écoles protestantes susceptibles d'accueillir ces enfants et les industries locales pourront servir à la mise en apprentissage des orphelins. Des locaux inoccupés de l'hospice protestant de vieillards et de malades sont mis à la disposition du consistoire de Castres qui fonde l'asile de charité pour les orphelins en décembre 1840. L'orphelinat deviendra rapidement la branche principale de l'hospice avec une centaine d'enfants entretenus en moyenne, dont le quart est en apprentissage<sup>2</sup>.

Situé entre la rue Sœur Audenet et la rue de Brassac, l'institut se donne pour objectif de recueillir les enfants dans une situation malheureuse sous le rapport moral ou matériel, pour les élever chrétiennement, les instruire et leur donner une profession. A ce titre, le consistoire constitue un dossier dès 1850 afin d'obtenir la reconnaissance d'utilité publique<sup>3</sup> mais le gouvernement y oppose certaines réticences. La demande concerne à l'origine non seulement l'institut d'orphelins, mais encore un hospice et un bureau de bienfaisance destinés exclusivement aux protestants. Or, il existe déjà à Castres pour l'ensemble de la population, un hospice et un bureau de bienfaisance régulièrement constitués, dirigés par les Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul. Il ne paraît pas nécessaire de créer des établissements spéciaux pour les protestants. Cet antagonisme religieux particulier, s'il est confirmé par le gouvernement, pourrait donner naissance à une rivalité entre institutions charitables et devenir préjudiciable aux classes nécessiteuses.

Les premiers statuts présentent par ailleurs des insuffisances. Comme la majorité des œuvres religieuses, l'orphelinat de Castres choisit primitivement de ne recevoir que les enfants légitimes. Le ministère recommande que cette restriction soit supprimée afin que tous les enfants soient reçus indistinctement. Les statuts envisagent en outre une

---

<sup>1</sup> Archives municipales de Castres (désormais A.M.C.), 16 Z. Fonds protestant. 1768-1906, Lettre du président du consistoire au maire de Castres du 2 avril 1840.

<sup>2</sup> Musée du Protestantisme en Haut Languedoc de Ferrières (désormais M.P.H.L.), *Rapports annuels sur l'asile de charité*, Imprimerie A. Chauvin et fils à Toulouse ou Imprimerie Veuve Grillon à Castres.

<sup>3</sup> Archives départementales du Tarn (désormais A.D.T.), 3 X 37. Asile de charité pour les orphelins protestants de Castres. 1853-1883, Demande du consistoire protestant de Castres du 25 octobre 1853.

## Les orphelinats de garçons du Tarn

surveillance nocturne des dortoirs par des employés adultes rétribués, mais également par des moniteurs choisis parmi les élèves « les plus intelligents ». Cette récompense dans l'esprit du texte, semble au contraire une bien lourde tâche pour de jeunes enfants. La situation financière de l'établissement se révèle par ailleurs bien peu favorable à la reconnaissance. L'orphelinat est grevé d'une importante dette que ses ressources, formées essentiellement de souscriptions volontaires purement facultatives, ne permettent pas de combler. Selon le gouvernement, le Conseil d'Etat n'y verra pas une garantie de stabilité et d'avenir. Ce passif détourne l'institution du décret de reconnaissance, alors qu'elle en a besoin pour équilibrer ses comptes. L'agrément de l'Etat emporte en effet la Faculté de recevoir les dons et les legs. Suivant les recommandations du gouvernement, le consistoire limite sa demande de reconnaissance au seul orphelinat, apporte les modifications nécessaires à ses statuts et rétablit l'équilibre budgétaire. Malgré les difficultés administratives, l'asile de charité pour les orphelins protestants de Castres est reconnu d'utilité publique le 10 juin 1854<sup>4</sup>.

L'orphelinat est dirigé par un directeur et un comité formé de huit membres renouvelables dont la nomination doit être approuvée par l'Etat. Le directeur assiste aux séances et fournit au comité les renseignements nécessaires à ses délibérations, mais sans y participer. Il est chargé de l'administration, de la gestion et de la surveillance de l'institution, ainsi que de l'instruction religieuses des orphelins. Le personnel de l'établissement se compose de sept employés uniquement : un surveillant comptable, une lingère infirmière, un contremaître tailleur, un contremaître cordonnier, un portier, une cuisinière, un jardinier. Les orphelins, distribués en escouades, aident à l'intendance de la maison. Il faut un temps y ajouter deux instituteurs qui viennent faire la classe jusqu'à ce que les orphelins suivent l'instruction primaire en ville. Afin d'assurer la police intérieure de l'établissement, le directeur nomme des moniteurs parmi les orphelins. Ces enfants qui, par leur conduite et leur application ont mérité cette distinction, secondent le surveillant comptable dans sa mission disciplinaire. Ce dernier est chargé de la surveillance particulière des orphelins. « Il doit assister au lever et au coucher des orphelins, veiller à ce qu'ils observent dans les dortoirs les règles de la décence et de la propreté, présider à la prière du matin et du soir, au repas des orphelins, maintenir l'ordre et le silence dans le réfectoire, conduire les enfants au temple et à la promenade, surveiller la conduite et le travail des contremaîtres et des agents de services. »<sup>5</sup> Il procède également aux achats et approvisionnements.

L'orphelinat recueille des enfants de six à dix ans, orphelins de père ou de mère, ou abandonnés, moyennant quatre-vingts francs de droits d'entrée<sup>6</sup> et une pension annuelle de trois cents francs. Il est possible que cette pension soit proportionnée aux ressources des protecteurs et l'institut reçoit même gratuitement les enfants dénués de moyens. Les orphelins sont

---

<sup>4</sup> *Ibid.*, Décret de reconnaissance du 10 juin 1854.

<sup>5</sup> *Ibid.*, Statuts et règlement intérieur.

<sup>6</sup> A.M.C., 16 Z, Registres des délibérations du conseil presbytéral.

divisés en deux catégories : les écoliers et les apprentis<sup>7</sup>. Ils reçoivent trois types d'instruction, dont les modalités sont prévues par le règlement intérieur. Les écoliers et les apprentis sont séparés dans les dortoirs, les réfectoires et les cours ; ils ne sont réunis que pour les cultes, les leçons de dessin, de musique et de gymnastique.

Les écoliers sont instruits de six à quinze ans, d'abord au sein de l'établissement, puis dans une des écoles publiques de Castres ; ceux qui n'ont pas atteint l'âge voulu sont conduits dans une salle d'asile protestante. Des rapports sont faits par les établissements d'enseignement sur la conduite, l'application et les progrès de chaque orphelin. A quinze ans, les enfants passent dans la catégorie des apprentis. Le choix du métier à suivre chez un patron de la ville fait l'objet d'une concertation entre les enfants, leurs protecteurs et le comité ; les enfants peuvent exprimer leurs préférences. Au contraire de nombreuses œuvres similaires, l'orphelinat de Castres accepte toutes les vocations afin que les enfants apprennent un métier selon leurs aptitudes.

Certaines professions sont enseignées dans l'établissement comme celles de tailleurs, de cordonniers et de jardiniers. Chaque atelier de travail est placé sous la direction d'un contremaître qui enseigne aux enfants l'apprentissage de son état. Ces contremaîtres ont un rôle plus large d'encadrement dans leurs ateliers, mais aussi à l'intérieur de la maison ou lors des sorties. L'apprentissage d'autres états est donné par des maîtres ouvriers de la ville, chez lesquels les orphelins sont placés comme apprentis. Au bout de six mois et pendant les dix-huit mois que dure l'apprentissage, l'orphelin gagne environ deux francs par jour.

Les orphelins ne sortent de l'asile que lorsque leur apprentissage est terminé ou qu'ils sont en état de gagner honorablement leur vie. Toutefois, leur sortie peut avoir lieu de droit lorsqu'ils atteignent l'âge de vingt ans, ou qu'ils sont réclamés par leurs parents ou protecteurs. Les enfants sortent de l'orphelinat munis d'un livret de caisse d'épargne, formé de cinquante francs donnés par le patron et de cinquante francs provenant de legs. « A la fin de leur apprentissage, les orphelins reçoivent leur livret d'ouvrier [...], un trousseau de départ fixé par le comité et s'il est possible un petit pécule et un livret de caisse d'épargne. »<sup>8</sup> En un demi-siècle, l'orphelinat a accueilli plus d'un millier d'enfants, devenus (sauf rares exceptions) de bons ouvriers ou des patrons modèles exerçant des professions très diverses, artisanales, industrielles et intellectuelles. Une quarantaine d'anciens élèves s'est établie à Castres, y compris comme patrons, accueillant à leur tour de jeunes orphelins.

## II – L'orphelinat Saint-Alexis de Peyregoux

La congrégation des frères-ouvriers de Saint-François-Régis est créée au Puy-en-Velay, dans le département de la Haute-Loire, à l'initiative du

---

<sup>7</sup> C. RABAUD, *Histoire de l'orphelinat de garçons protestants de Castres (7 décembre 1840 - 1<sup>er</sup> avril 1908)*, Imprimerie de l'orphelinat, Castres, 1908, p. 5.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 7.

## Les orphelinats de garçons du Tarn

révérend-père Maxime de Bussy (+1852). Elle fonde sa première succursale à Peyregoux, près de Lautrec, en 1860. Un décret de Napoléon III du 2 mai 1868 l'autorise à acquérir les domaines de la Roche-Arnaud, près du Puy, et de Peyregoux<sup>9</sup> ; l'institution de la Roche-Arnaud devient la maison-mère de la congrégation.

A cette époque, il existe déjà dans le Tarn bon nombre d'asiles pour recueillir les jeunes orphelines. Dans de nombreuses villes du département, principales ou secondaires, les filles de la Charité dirigent de tels orphelinats. La congrégation locale des sœurs de la Présentation s'occupe également de maisons similaires à Castres, Dourgne et Brassac. La ville d'Albi connaît notamment l'action des sœurs de Notre-Dame ou du Bon-Sauveur en la matière. Toutefois, hormis l'orphelinat protestant de Castres, rien n'est prévu pour les jeunes garçons délaissés ou abandonnés. La colonie agricole de Peyregoux devient ainsi la première structure catholique pour l'accueil des orphelins.

La situation géographique d'orphelinat semble propice à une telle œuvre. Situé à quatorze kilomètres de Castres et vingt-six kilomètres d'Albi, sa position centrale dans le département paraît être avantageuse non seulement pour l'accueil des orphelins mais aussi pour l'écoulement des produits de la ferme. Néanmoins, la communauté sera longtemps victime de son succès. Les frères-ouvriers sont souvent dans l'obligation de refuser une foule d'enfants par manque de locaux et de ressources pour les accueillir. Dans les premiers temps de l'œuvre, l'entretien de neuf orphelins est déjà une limite en matière d'hébergement.

L'essentiel des ressources de l'établissement consiste dans le prix des pensions que paient les enfants. Cette pension est de 150 francs par an jusqu'à l'âge de quinze ans ; « au-dessus de cet âge, les enfants étant censés pouvoir faire le travail d'un ouvrier adulte ne paient plus de pension »<sup>10</sup>. Cependant, l'œuvre étant créée pour les enfants orphelins de la classe indigente, les parents ou tuteurs (quand ils existent) ne peuvent offrir à l'orphelinat qu'un secours dérisoire et aléatoire variant de 50 à 150 francs. Seule la moitié des enfants paie une pension ; il n'y a pas de conditions pécuniaires régulièrement observées. Ainsi, pour se suffire et entretenir son personnel, l'orphelinat agricole compte-t-il sur la production de son domaine, donc sur le travail des orphelins. La première difficulté résulte de l'âge des enfants recueillis : la période d'apprentissage d'un enfant, c'est-à-dire la période qui s'écoule de son entrée à l'orphelinat à ses débuts aux champs, coûte plus qu'elle ne rapporte à la congrégation. Les jeunes enfants ne sont encore d'aucun secours dans la culture des terres, le travail qu'on leur demande est loin de couvrir les dépenses nécessaires à leur entretien.

---

<sup>9</sup> A.D.T., 3 V 35. Frères-ouvriers de Saint-François-Régis. 1868-1903, Acte sous-seing privé du 10 juillet 1867 contenant la promesse de vente à la congrégation de deux métairies, Laroque et La Poussonné, commune de Peyregoux.

<sup>10</sup> A.D.T., 3 X 45. Orphelinat agricole de Saint-Alexis de Peyregoux. 1870-1892. Lettre du directeur de l'orphelinat au préfet du Tarn du 19 juillet 1872, Lettre de la sous-préfecture de Castres à la préfecture du Tarn du 3 juin 1880.

Mais l'œuvre bénéficiera durant toute la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, d'aides financières du Conseil général du Tarn.

L'orphelinat de Peyregoux souhaite maintenir les enfants recueillis à l'écart des villes en leur donnant une formation qui leur permette de travailler à la campagne. En cette période de révolution industrielle, caractérisée par l'extrême misère de la classe indigente urbaine, il faut donner aux orphelins le goût de la campagne. L'établissement a pour but « de recueillir les orphelins, de les élever chrétiennement, de leur donner l'instruction nécessaire à leur position, et, en les habituant aux travaux des champs, de les détourner du séjour des villes où ils grossissent trop souvent le nombre des mécontents et des émeutiers »<sup>11</sup>. Les enfants y sont admis de neuf à douze ans et ils doivent rester jusqu'à dix-neuf ans. Ceux qui travaillent reçoivent un franc par mois. Le nombre des orphelins habituellement entretenus varie de trente-cinq à quarante-cinq. L'instruction scolaire que les enfants reçoivent est classique : l'accent est surtout mis sur la formation agricole, quelques heures par jour seulement sont consacrées à l'enseignement. La vie rurale dicte d'ailleurs le rythme scolaire, il n'y a pas à Peyregoux la régularité d'une école : la saison des grands travaux abrège la classe dont les horaires sont compensés les jours de mauvais temps.

Grâce aux secours financiers du département, la congrégation entreprend une politique d'agrandissement des locaux afin d'améliorer ses capacités d'accueil et d'augmenter le nombre d'orphelins. Les premières installations apparaissent fort modestes, mais la construction de bâtiments beaucoup plus étendus, pouvant recevoir une centaine d'orphelins est en projet. Des améliorations sont aussi apportées à l'enseignement technique : sont construites une grange, une cave, des écuries, autant de bâtiments pour de nouvelles matières agricoles à enseigner aux enfants. L'objet des revenus concerne l'augmentation des capacités d'accueil ; en revanche, la part allouée aux orphelins est trop restreinte. La rémunération accumulée d'un franc par mois forme un pécule remis aux enfants à leur sortie, avec un trousseau s'ils restent jusqu'à dix-neuf ans. Mais ce pécule est insignifiant et les avantages sont loin de valoir ceux attribués aux enfants de l'assistance publique : « les pupilles du département gagnent en effet chez les cultivateurs cent francs environ par an et souvent plus, tandis que l'association de Saint-François-Régis n'attribue aux siens que douze francs par an »<sup>12</sup>. Les rapports d'enquêtes réclament l'augmentation de la somme allouée aux enfants qui passera d'un franc par mois à un franc par semaine.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, la congrégation endure les effets des lois anticongréganistes malgré le caractère social de son œuvre et un appui politique au niveau local. Afin de se conformer à la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, elle demande l'autorisation pour ses établissements et se la voit refuser. Les frères-ouvriers de Saint-François-Régis se maintiennent malgré la mise en demeure de fermer l'orphelinat. Une instruction est alors ouverte contre

---

<sup>11</sup> *Ibid.*, Lettre du directeur de l'orphelinat au préfet du Tarn du 24 juillet 1872.

<sup>12</sup> *Ibid.*, Lettre du ministère de l'Intérieur à la préfecture du Tarn du 10 juillet 1870.

## Les orphelinats de garçons du Tarn

eux<sup>13</sup>. Expulsée de Peyregoux, interdite en France, cette communauté religieuse se réorganise au Québec en 1903, aux bords du lac Saint-Jean. Les religieux s'installent définitivement à Vauvert en juillet 1907 et fondent l'orphelinat Saint-Joseph-du-Lac dans lequel ils poursuivent leur mission. Trois ans après leur arrivée, l'institution se voit même confier la responsabilité du service postal du canton. Mais la construction de grands barrages en 1926 et le rehaussement du lac causent l'inondation des terres de l'orphelinat. Les frères-ouvriers de Saint-François-Régis quittent définitivement Vauvert en 1938, mettant ainsi un terme à leurs œuvres.

### III – L'orphelinat Saint-Jean d'Albi

L'orphelinat Saint-Jean est l'œuvre du père Colombier. Pierre-Ernest Colombier est ordonné prêtre le 17 décembre 1881 par monseigneur Ramadier qui le nomme vicaire à Notre-Dame de la Platé à Castres. Il devient ensuite en 1884 vicaire à l'église Saint-Salvy d'Albi. Deux ans plus tard, il fonde un orphelinat de garçons dans la ville<sup>14</sup>. En 1886, l'agglomération compte cinq institutions pour les jeunes orphelines dont les deux principales sont le couvent de Notre-Dame<sup>15</sup> et celui du Bon-Sauveur, qui possèdent chacun un pensionnat et un orphelinat pour les filles. Il semble alors au père Colombier que les filles sont plus faciles à placer que les garçons. Au cours de l'été 1886, il amène une orpheline au monastère de Notre-Dame et fait part de son désarroi à la supérieure de la congrégation, Rose de Latour. En guise de réponse, cette dernière lui fait don d'une maison route des Planques afin qu'il remédie lui-même à cette situation en y installant un orphelinat pour les garçons. L'ouverture de l'orphelinat Saint-Jean a lieu au mois de novembre 1886.

Le lancement de cette nouvelle œuvre doit aussi beaucoup au concours d'une Albigeoise. Le père Colombier bénéficiera toujours de l'aide précieuse de Marie Navas<sup>16</sup>. En 1880, alors qu'elle gère un magasin de parapluies, elle regroupe dans le même temps les enfants des rues, pauvres et la plupart illettrés, pour leur enseigner le catéchisme. Ces différentes activités dans le commerce et auprès des enfants lui donneront une solide expérience pour la gestion du futur orphelinat. L'abbé Colombier et Marie Navas se rencontrent pour la première fois en 1884 lorsqu'elle offre une somme d'argent au nouveau vicaire de Saint-Salvy afin qu'il puisse effectuer un pèlerinage à Rome. Les années suivantes, ils aident ensemble les enfants des rues, abandonnés, en leur donnant un peu de nourriture et quelques vêtements. Marie Navas émet ses premiers vœux privés perpétuels en 1886

---

<sup>13</sup> *Ibid.*, Lettre du préfet du Tarn au procureur de la République de Castres du 9 août 1903.

<sup>14</sup> E. RIGAUD, *Un bienfaiteur des orphelins, le chanoine Pierre-Ernest Colombier, fondateur de l'Orphelinat Saint-Jean à Albi et des Sœurs Oblates Bénédictines. 1857-1925*, Imprimerie des orphelins-apprentis, Albi, 1930, p. 2 à 26.

<sup>15</sup> Ce couvent correspond à l'actuel archevêché d'Albi.

<sup>16</sup> J. BARTHES, *Mère Marie de Saint-Pierre, fondatrice des Oblates Bénédictines de Saint-Jean d'Albi*, Imprimerie des orphelins-apprentis, Albi, 1946, p. 6 à 16.

peu après la création de l'orphelinat. Comme le père Colombier est occupé par sa charge à Saint-Salvy, c'est elle qui animera véritablement les débuts de l'œuvre<sup>17</sup>. Marie Navas ne secondera officiellement le père Colombier qu'à partir de 1894, en devenant la première supérieure de la congrégation des oblates bénédictines.

Dans les premières années de l'orphelinat, l'abbé Colombier a comme auxiliaires les filles de Jésus de la maison de Massac, près de Lavaur, qui dirigent elles-mêmes des orphelinats. Ces dernières, rappelées par leur maison-mère, se retirent de l'œuvre. Or, depuis quelques temps, les autorités ecclésiastiques supérieures s'inquiètent de l'avenir de l'orphelinat, notamment en cas de décès de son fondateur. On conseille donc à l'abbé Colombier de songer à lui donner une structure juridique solide et pérenne, une entité morale capable de durer indépendamment de l'homme. Il expose à monseigneur Fonteneau un projet de fondation d'une communauté de servantes des orphelins, les oblates de Saint-Benoît dont il confie la direction à Marie Navas qui ne prend véritablement l'habit religieux qu'en août 1894, sous le vocable de mère Marie de Saint-Pierre. Désormais, l'augmentation du personnel de cette communauté accompagnera l'augmentation du nombre d'orphelins et de maisons secondaires. En 1925, l'œuvre s'étend sur tout le sud-ouest de la France avec sept orphelinats animés par soixante-dix religieuses, une trentaine de prêtres et comprenant plus de cinq cents orphelins, garçons et filles.

L'idée de départ consiste simplement à fournir un toit aux orphelins, tout en leur donnant une instruction primaire et religieuse. Les enfants seraient placés ensuite comme apprentis dans les établissements industriels de la région. Mais l'abbé Colombier ne souhaite pas laisser à la société des enfants de 13 ans avec un avenir plus qu'incertain. Il sent la nécessité de donner une formation aux orphelins ayant dépassé l'âge scolaire, mais en évitant de les diriger vers les industries, sources de mauvaises influences. Il ambitionne de faire de l'orphelinat une « école d'apprentis composée de divers ateliers où les orphelins travailleraient jusqu'au service militaire pour apprendre un métier »<sup>18</sup>.

Lors de son pèlerinage à Rome, le père Colombier passe par Turin et rencontre Don Bosco, « illustre apôtre des orphelins » auquel il est comparé parfois<sup>19</sup>. Ce dernier a mis en œuvre un programme d'action sur la jeunesse impliquant un apprentissage en ateliers. A son retour, le vicaire albigeois crée des ateliers sur le modèle de ceux de Turin, ateliers dans lesquels il garde les enfants sortis de l'âge scolaire. Il continuera d'ailleurs d'enrichir cette expérience en visitant d'autres orphelinats à vocation professionnelle, comme l'œuvre des apprentis-orphelins de l'Abbé Roussel à Auteuil<sup>20</sup>.

L'institution albigeoise compte à l'origine trois orphelins mais bien vite la maison donnée par le couvent Notre-Dame ne suffit plus. On offre à

---

<sup>17</sup> G. COMBES, *L'Abbé Ernest Colombier. Le Don Bosco du Midi*, Imprimerie des orphelins-apprentis, Albi, 1952, p. 37.

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 41.

<sup>19</sup> E. RIGAUD, *op. cit.*, p. 37.

<sup>20</sup> G. COMBES, *op. cit.*, p. 43.



## Les orphelinats de garçons du Tarn

L'orphelinat un terrain au rond-point de Saint-Martin sur lequel le père Colombier installera les ateliers. Le premier atelier en chantier est l'imprimerie. Il achète, avec un nouveau don de la supérieure de Notre-Dame, les fonds de l'imprimerie catholique Rodière dont on amène les machines à Saint-Martin. La nouvelle édition du *Paroissien Rodière* est le premier travail de l'atelier d'imprimerie de Saint-Jean (1888). Ces nouvelles activités nécessitant dès lors pleinement sa présence, il délaisse sa charge de vicaire pour s'occuper exclusivement de l'orphelinat. Les premiers instants sont bien sûr difficiles en raison de l'inexpérience générale dans le domaine économique. C'est Marie Navas qui, forte de son habitude commerciale, organise l'atelier en tenant compte des ressources et du matériel.

Avec le flux toujours grandissant d'orphelins et l'augmentation du personnel, il faut acheter les terrains voisins pour y développer les locaux. De nouvelles formations s'ajoutent à l'imprimerie comme la reliure, la dorure, la lithographie ou la phototypie pour l'illustration des ouvrages. Ces ateliers sont dotés de maîtres compétents jusqu'au moment où des orphelins formés par eux les remplaceront. « L'instruction professionnelle la plus variée leur est distribuée dans des ateliers modèles, pour la direction desquels l'abbé Colombier a su provoquer le concours de maîtres dévoués et compétents : menuiserie, imprimerie, reliure, cordonnerie, serrurerie, agriculture, viticulture, jardinage, [...] tous les métiers sont offerts au choix de ces jeunes gens, et l'œuvre ne les rend à la société que lorsqu'ils sont en mesure d'y faire figure de bons ouvriers. »<sup>21</sup> L'inauguration de nouveaux ateliers s'effectue en juin 1889, l'orphelinat comptant alors soixante-dix enfants. En 1893, l'Académie française remet au père Colombier un prix de la fondation Montyon, pour son œuvre auprès des orphelins. Le poète François Coppée écrira lors de son rapport : « les enfants de ce digne homme possèdent à présent une maison, des terres qu'ils cultivent, des ateliers où ils font leur apprentissage, et Albi, qui n'avait pas d'orphelinat pour les garçons, est très fier du sien et peut le donner pour modèle »<sup>22</sup>. L'établissement recense alors quatre-vingt enfants environ.

Le même but de formation professionnelle est poursuivi dans les maisons secondaires. Tous ces établissements dépendent d'une société civile, la Société immobilière de Saint-Martin, créée en janvier 1896 entre sept laïques et un prêtre. Par ce biais, l'œuvre du père Colombier dépassera les limites du diocèse d'Albi. L'orphelinat du Sacré-Cœur d'Agde est confié au père Colombier en 1899 qui transforme cette maison en un orphelinat viticole. Trois de ces succursales se situent dans les Hautes-Pyrénées. En 1900, il reprend la direction de l'orphelinat Saint-Joseph de Tarbes auquel il fournira le personnel et le matériel d'imprimerie nécessaire pour la formation de quarante apprentis. Le journal *La Croix de Lourdes*, imprimé à Tarbes, connaît un tel succès que le père Colombier fonde en 1912 un autre orphelinat à Lourdes. A la demande d'une princesse sicilienne, l'abbé Colombier administre l'orphelinat de l'Immaculée-Conception d'Escala, près de Lannemezan, entre 1905 et 1923, date à laquelle les immeubles sont

---

<sup>21</sup> E. RIGAUD, *op. cit.*, p. 133.

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 80.

repris par l'héritier de la princesse, son frère. Cette maison servait à l'étude de l'agriculture et de l'élevage pour une quarantaine d'orphelins. Espérant la vocation de certains enfants, le père Colombier crée une élite d'orphelins, afin qu'ils suivent des études secondaires et se préparent à la vie religieuse. Il occupe alors le monastère d'En Calcat, près de Dourgne, car l'ordre religieux de l'abbaye s'est exilé en Espagne après les lois du début du XX<sup>e</sup> siècle. Avec le retour des bénédictins, la vingtaine d'orphelins est transférée à la récente maison de Lourdes en 1913. A douze kilomètres de Rodez, à Cougousse, trois bienfaitrices instaurent un asile pour orphelins. L'orphelinat du Sacré-Cœur de Rouergue sera confié au père Colombier en 1915 qui y installe, à la demande de l'évêque de Rodez, une maison agricole et viticole. Dans le contexte de la guerre, monseigneur Mignot autorise la fondation, à Albi en 1915, de l'orphelinat Saint-Pierre (en l'honneur de mère Marie de Saint-Pierre décédée peu auparavant), afin de regrouper les orphelines dispersées par la fermeture de nombreuses congrégations albigeoises.

L'orphelinat Saint-Jean fonctionne pendant la tourmente anticongréganiste du début du siècle, période pourtant peu propice aux communautés adonnées à l'enseignement, fut-ce pour les orphelins. Cette solidité semble résulter des différentes constructions juridiques laïques qui entourent l'orphelinat, comme la Société immobilière Saint-Martin ou l'Association des prêtres collaborateurs<sup>23</sup>. C'est davantage la guerre qui va bouleverser le fonctionnement de l'institution avec le départ au front d'une partie du personnel et des orphelins. Le Père Colombier meurt le 25 juillet 1925. Ses successeurs, l'abbé Rigaud, puis l'abbé Sérieys contribueront à la modernisation de l'imprimerie et des autres ateliers. En 1930, sortent tous les mois cent quinze bulletins paroissiaux, revues catholiques et autres ouvrages de tous formats dont les *Annales de Notre-Dame du Bon-Conseil* et le *Bulletin des orphelinats agricoles et professionnels* qui retracent la vie de l'institution. Ces directeurs mettront en place de nouvelles formations comme la mécanique, correspondant à une évolution de l'enseignement professionnel et aux goûts des orphelins.

---

<sup>23</sup> Association laïque (loi de 1901) créée par le père Colombier, réunissant des prêtres détachés du clergé séculier pour se consacrer à une œuvre de charité, avec non pas une règle canonique mais un règlement.